

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



DECISION DU PRÉSIDENT

**1 – Commande Publique
1.1 – Marchés Publics**

N° DP- 2021-5

Objet : Mission de MOE pour la construction d'un atelier-relais sur la commune de Noues de Sienne (commune déléguée de Saint-Sever Calvados)

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'agence Michel SARI Architecte,

DÉCIDE

Article 1 :

- De confier à Michel SARI Architecte domicilié au 51 rue des Rosiers, 14000 CAEN – la **Mission de MOE pour la construction d'un atelier-relais sur la commune de Noues de Sienne (commune déléguée de Saint-Sever Calvados)**, aux conditions suivantes :
 - **Prix des prestations** : 20 000.00 € HT soit 24 000.00 € TTC
 - **Durée prévisionnelle** : 9 mois
 - **Modalités** : l'ensemble des prestations et conditions économique et technique sont stipulées dans l'acte d'engagement et le CCP référence CDC21008.

Article 2 :

- De signer le marché CDC21008 Mission de MOE pour la construction d'un atelier-relais sur la commune de Noues de Sienne (commune déléguée de Saint-Sever Calvados) avec l'agence Michel SARI Architecte domicilié au 51 rue des Rosiers, 14000 CAEN

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Monsieur le Trésorier Principal de Vire Normandie, Comptable public
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 15 avril 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

